



### **start@work; rapport, élargissement du réseau d'entreprises formatrices à d'autres champs professionnels et types d'apprentissage; décision**

#### **Propositions:**

- 1. Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire sur les deux premières années du réseau d'entreprises formatrices start@work.**
- 2. Le réseau d'entreprises formatrices start@work peut être élargi à d'autres champs professionnels. A l'avenir, il sera également possible de suivre un apprentissage avec attestation dans le cadre de start@work.**

#### **Motifs**

En hiver 2007, le Synode a chargé le Conseil synodal de créer des places d'apprentissage de trois ans d'« agent-e d'exploitation » en paroisse. Pour co-financer la mise en place du projet et les frais de structure du réseau d'entreprises formatrices start@work géré par l'EPER KICK, il a accordé les crédits suivants pour les années 2008 à 2011:

- 2008: CHF 27'700.-
- 2009: CHF 7'600.-
- 2010: CHF 9'200.-
- 2011: CHF 10'400.-

Le Synode a demandé que le Conseil synodal lui soumette un rapport intermédiaire pour la session d'hiver 2009 proposant des perspectives pour la suite du projet. En 2007, il a signalé qu'il était favorable à un élargissement du réseau d'entreprises formatrices à d'autres champs professionnels (cf. procès-verbal du Synode d'hiver du 4 et 5 décembre 2007, pages 63-67).

Le rapport intermédiaire intégral est joint à la présente proposition. Il donne des informations sur

- la création de 9 places d'apprentissage [start@work](#) dans les régions du ressort territorial de l'Eglise pendant les deux premières années de fonctionnement du réseau
- la nécessité d'utiliser intégralement les deux crédits de 2008 et 2009
- la décision du réseau d'augmenter les subventions des nouveaux lieux de formation en paroisse à partir de l'année scolaire 2009/2010.
- la décision du Conseil synodal du 05.03.2009 relative à l'ouverture du réseau à des institutions sociales dans le territoire de l'Eglise.

Il montre en outre pourquoi il serait judicieux d'ouvrir le réseau d'entreprises formatrices à des apprentissages avec attestation de durée réduite ainsi qu'à d'autres domaines professionnels (notamment dans le secteur du secrétariat).

Le Conseil synodal

## Annexe

### **Rapport intermédiaire du réseau d'entreprises formatrices start@work; déroulement du projet en 2008 et 2009; situation actuelle et perspectives**

#### **1. Phase de prospection et de constitution d'une offre de places d'apprentissage**

Suite à la décision du Synode du 04.12.2007 d'encourager la création de places d'apprentissage d'«agent d'exploitation» en paroisse et d'allouer un crédit pour le co-financement de la mise en place et des frais de structure d'un réseau d'entreprises formatrices géré par l'EPER KICK, le Secteur Diaconie, en collaboration avec l'EPER KICK, s'est attelé à la réalisation du projet start@work. Conformément à la stratégie définie, le secteur Diaconie a débuté la phase de prospection dans le but de convaincre des paroisses de créer des places d'apprentissage et de rejoindre le réseau d'entreprises formatrices start@work. Des envois postaux, des contacts téléphoniques, des séances d'information et des contacts avec les médias ont permis de faire connaître le projet, qui a été accueilli très favorablement par les paroisses. En 2008, deux paroisses - la paroisse générale de Bienne et la paroisse d'Ittigen – avaient accepté de créer une place d'apprentissage. En outre, la paroisse de Granges avait décidé elle aussi de proposer une place d'apprentissage sous sa propre responsabilité.

L'objectif de débiter l'année scolaire 2008 avec cinq places d'apprentissage n'a donc pas été atteint. Cependant, compte tenu de l'écho favorable rencontré auprès des paroisses et de l'opinion publique, les responsables ont décidé de proposer au Conseil synodal d'autoriser le lancement du projet avec seulement deux places d'apprentissage. Celui-ci a donné son accord, et la condition qu'il a posée pour la poursuite du projet en août 2009, à savoir qu'au moins cinq nouvelles paroisses s'y associent d'ici là, a pu être réalisée. C'est ainsi que depuis le mois d'août 2009, les cinq paroisses suivantes – paroisse générale de Berne (place d'apprentissage commune des paroisses de Heiliggeist, Nydegg et Frieden), Gsteig-Interlaken, Langnau, Lyss et Muri-Gümligen – forment elles aussi de futurs agents et agentes d'exploitation. Deux nouvelles paroisses examinent actuellement la possibilité de débiter une formation en 2010, et d'autres ont manifesté leur intérêt.

En mars 2009, il n'était pas sûr que l'objectif, déjà revu à la baisse, de « 7 places d'apprentissage au lieu de 10 » dès août 2009 et celui de « 15 places d'apprentissage à partir d'août 2010 » puissent être atteints. C'est la raison pour laquelle le Conseil synodal a décidé d'ouvrir le réseau de formation à des institutions sociales situées dans les régions du ressort territorial de l'Eglise – et cela avec succès: deux institutions ont rapidement accepté de rejoindre le réseau et proposent depuis août 2009 une place d'apprentissage (l'Alterszentrum Lotzwil et le WG Treffpunkt Hauenstein à Trimbach).

Depuis la phase de prospection en 2008, le secteur Diaconie a eu des contacts avec de nombreuses paroisses qui se sont montrées très intéressées par le projet start@work et soutiennent avec conviction l'objectif de donner des perspectives professionnelles à de jeunes gens. Un examen plus détaillé a montré que dans plusieurs paroisses intéressées, la création d'une place d'apprentissage se heurtait pour le moment à des obstacles structurels. Très souvent ce sont les structures du personnel du service de la sacristie et de la conciergerie, et plus particulièrement le morcellement en postes à pourcentage réduit (20 à 30 %), qui interdisent la création rapide d'une place d'apprentissage. Quelques paroisses sont en train de réorganiser ce service. Elles espèrent pouvoir participer plus tard à la formation professionnelle. De même, la possibilité d'une collaboration entre plusieurs paroisses ou entre une paroisse et une institution locale est régulièrement évoquée. Mais la mise en œuvre nécessite un long processus.

## **2. Réseau d'apprentissage start@work**

La mise en place du réseau d'entreprises formatrices a commencé immédiatement après la décision du Synode d'hiver 2007. Au début janvier, le secrétariat était déjà prêt à entrer en fonction, de sorte que la demande d'autorisation de former des apprentis a pu être déposée auprès de l'Office de l'enseignement secondaire du 2<sup>nd</sup> degré et de la formation professionnelle du canton de Berne. L'approbation a été donnée en avril 2008. Bien que les nouvelles places d'apprentissage 2008 aient été créées très tardivement, les postes ont pu être pourvus à temps pour le début de l'année scolaire (début août 2008). Le lancement s'est bien déroulé tant à Bienne qu'à Ittigen. Les deux paroisses et les apprentis sont accompagnés par les responsables de la formation [start@work](#). En août 2009, cinq autres paroisses ainsi que deux institutions sociales avaient rejoint le réseau selon le programme fixé (voir ci-dessus chif. 1).

Le projet ainsi que la profession d'« agent-e d'exploitation » sont encore très récents, de sorte que le réseau d'entreprises formatrices s'est concentré jusqu'ici sur un seul champ professionnel, conformément au mandat confié par le Synode d'hiver 2007. Les apprentissages professionnels reconnus par la Confédération sont fixés à l'échelon fédéral. Dans le domaine des agents d'exploitation, l'autorisation ne concerne actuellement que les apprentissages de trois ans. Mais la Confédération examine la possibilité d'introduire une autorisation pour des apprentissages avec attestation d'une durée de deux ans. Si celle-ci est accordée, l'offre d'apprentissage dans ce champ professionnel pourra être élargie sans difficulté. Certaines paroisses salueraient cette solution au vu des possibilités de travail et d'apprentissage limitées et parce qu'elles souhaiteraient précisément donner une chance aux jeunes défavorisés sur le marché du travail. De divers côtés, on estime que les agent-e-s d'exploitation formés auront de bons débouchés.

## **3. Collaboration entre les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, le Secteur Diaconie, l'EPER Bureau régional de Berne, l'EPER KICK, et le secrétariat start@work**

La mise en place et la gestion du réseau d'entreprises formatrices start@work a été réglée dans un contrat-cadre passé entre les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et l'EPER Bureau régional de Berne. Des conventions de prestations ont été conclues pour les années 2008 et 2009, celle de 2010 sera préparée au quatrième trimestre 2009.

Selon le contrat-cadre, la responsabilité de la prospection et de la constitution d'une offre en places d'apprentissage dans les paroisses incombe principalement au Secteur Diaconie. L'EPER KICK gère le réseau d'entreprises formatrices, lequel, en vertu des dispositions légales (et de la décision du Synode d'hiver 2007), doit être en mesure de s'autofinancer dès la quatrième année d'exploitation (année scolaire 2011/2012).

Mme Iris Hofmann a été chargée par le Secteur Diaconie de l'acquisition de places d'apprentissage, et l'EPER KICK a confié à Mme Christine Büchler la responsabilité de la formation au sein du réseau d'entreprises formatrices. Avec le soutien de leurs supérieurs respectifs, elles ont travaillé de façon intensive et engagée et en étroite collaboration pour développer le projet. Cette collaboration constructive s'est poursuivie après le changement de personne intervenu à la direction de l'EPER KICK (fin 2008).

#### **4. Financement**

En avril 2009, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a approuvé la demande de contribution financière (développement de la formation professionnelle). Le financement de la mise en place du projet peut donc se poursuivre comme prévu. Par contre, les recettes des membres destinées à couvrir les coûts d'exploitation du réseau d'entreprises formatrices seront inférieures aux prévisions budgétaires, étant donné que le nombre de membres pour l'année scolaire 2008/9 ne correspond pas à celui initialement prévu dans le plan du projet (2 au lieu de 5) et qu'il manque une place d'apprentissage pour réaliser l'objectif fixé pour l'année scolaire 2009/10 (9 membres au lieu de 10). Les estimations en l'état actuel montrent que les charges d'exploitation ne diminueront pas dans une même mesure. Par conséquent, dès que la situation financière pourra être évaluée plus précisément, d'autres solutions seront examinées pour assurer le financement du réseau durant la phase de mise en place.

Les premières expériences ont permis de constater que les dépenses du secrétariat start@work liées à l'accompagnement des paroisses et des personnes en formation étaient plus élevées que les prévisions initiales. A cela s'ajoute le fait que les contributions pour les cours obligatoires ont augmenté l'an passé. C'est pourquoi les contributions des nouveaux membres aux coûts structurels du réseau d'entreprises formatrices ont dû être augmentées au début de 2009. A l'heure actuelle, les coûts de formation mensuels à la charge des paroisses s'élèvent à 1'150 francs la première année, 1'300 francs la deuxième et 1'740 francs la troisième année de formation. Ces coûts comprennent les salaires et charges salariales des apprentis, ainsi que les frais des cours et les prestations du réseau d'entreprises formatrices.

#### **Perspectives**

Investir dans la création de perspectives professionnelles en vaut la peine, aussi bien pour les jeunes gens ayant des difficultés à entrer dans la vie professionnelle que pour les Eglises et l'EPER KICK. Les bonnes expériences faites avec les deux premières paroisses, les nombreuses réactions positives des paroisses et les larges retombées médiatiques le confirment, tout comme l'évolution actuelle sur le marché du travail et des places d'apprentissage. En effet, de récents articles de presse sur l'évolution du marché des places d'apprentissage montrent que la situation va encore s'aggraver, en particulier pour les jeunes gens qui partent d'emblée avec un handicap.

Au vu de cette réalité, il est important que les Eglises continuent de s'engager dans la création de places d'apprentissage et contribuent ainsi en tant qu'employeur à lutter contre le chômage des jeunes. Il convient d'exploiter toutes les possibilités pour que le réseau parvienne à l'autonomie financière lors de l'année scolaire 2011/2012. Pour cette raison, le Conseil synodal a décidé en mars 2009 d'ouvrir ce réseau à des institutions sociales du territoire de l'Eglise. En outre, il souhaite offrir la possibilité de suivre des apprentissages avec attestation de deux ans dans le cadre de start@work, et cela aussi dans d'autres domaines professionnels que celui des agents et agentes d'exploitation.

Le Conseil synodal